

FSTG

Règlement Tir en Campagne



Fédération des Sociétés de Tir de
la Gruyère

24.04.2025

Table des matières

1	Documents de référence.....	2
2	Programme de tir et installation	2
2.1	Discipline 300 m cible de campagne B4.....	2
2.2	Discipline 25 cible olympique / 10 pts (forme 34.17)	2
3	Participation	3
3.1	Sections	3
3.2	Participation individuelle	3
3.3	Tireurs étrangers.....	3
3.4	Militaires en service	3
4	Tir anticipé.....	4
5	Armes et positions.....	4
6	Munitions	4
7	Rangeurs et feuilles de stand	4
8	Règles de tir	5
9	Distinctions et prix.....	5
10	Etablissement des classements.....	6
11	Annexes	7
11.1	Horaires des tirs et emplacements des stands	7
11.1.1	Tableau des séries 300m	8
11.1.2	Tableau des séries 25m	9
11.2	Date, horaire et tournus, réservation des rangeurs	10
11.3	Barème des distinctions et mentions	11
11.4	Liste des prix	12
11.5	Contrôle des armes et contrôle des tirs.....	14

1 Documents de référence

- Règlement cantonal du Tir fédéral en campagne (TFC) à 300 m et 25/50 m
- Règlement du Tir fédéral en campagne (TFC) à 300 m et 25/50 m de la Fédération sportive suisse de tir (FST) (Doc. No 3.10.01f) article 2
- Catalogue des moyens auxiliaires pour armes d'ordonnance et des armes admises pour les exercices fédéraux (Règlement 27.132f)
- Ordonnance du DDPS sur le tir hors du service (RS 512.311)
- Règles du Tir Sportif (RTSp) de la FST (Doc. 1.10.4020)
- Commandements et déroulement des compétitions de tir au pistolet (Doc No 4.02.01)
- Notice du tir à deux mains avec l'arme d'ordonnance (Doc. 4.02.27)
- Dispositions d'exécutions pour le tir des Juniors et Jeunes Tireurs (Doc.2.18.03)
- Dispositions d'exécution relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux Exercices fédéraux, aux manifestations et aux entraînements de la FST (Doc. 2.18.01)
- Règlement du tir du combiné 300m – 25m au tir en campagne FSTG.
- Directive concernant les classements du tir en campagne FSTG.

2 Programme de tir et installation

Le programme comprend 18 coups pour toutes les armes et distances, il est exécuté sur des installations fixes ou provisoires homologuées par l'Officier Fédéral de Tir.

2.1 Discipline 300 m cible de campagne B4

- a) Feu coup par coup : 6 coups, en 4 minutes
- b) Feu rapide : 2 séries de 3 coups, 1 minute par série
- c) Feu de vitesse : 6 coups en 1 minute

2.2 Discipline 25 cible olympique / 10 pts (forme 34.17)

- a) Feu coup par coup : 3 coups, 20 secondes par coup
- b) Feu rapide : 5 coups en 50 secondes
- c) Feu rapide : 5 coups en 40 secondes
- d) Feu rapide : 5 coups en 30 secondes

3 Participation

3.1 Sections

Toutes les sections à 300m et 25m affiliées à la FST sont tacitement inscrites au Tir Fédéral en campagne. Le TFC n'est pas soumis à l'obligation de la licence.

Les tireurs ne peuvent participer au tir en campagne qu'avec la section dont ils sont membres réguliers (donc seulement une fois par année). Le tir obligatoire et le tir en campagne doivent être effectués avec la même société, sauf changement de domicile dans l'intervalle.

3.2 Participation individuelle

Ouvert :

- a) À tous les tireurs, membres d'une société affiliée, dès leur 20ème année, hommes et femmes, suisses et étrangers.
- b) Aux jeunes tireurs (filles ou garçons), membres d'une société affiliée, qui sont entrés dans leur 15ème année le 1er janvier, et ayant suivi le cours JT la même année.
- c) Aux adolescents ou adolescentes âgés de 10 ans à 14 ans, pour autant que ceux-ci possèdent une légitimation attestant qu'ils remplissent les conditions stipulées dans la notice FST// carte d'attestation de la FST édition 2012 –No 3.10.01 / cf. Doc. –No 2.18.03. Ces jeunes n'ont droit ni aux subsides fédéraux ni à la munition gratuite, mais leurs résultats figurent au palmarès, ils ont droit à la mention de la FST ainsi qu'à toutes les distinctions aux mêmes conditions que les jeunes tireurs au sens de la lettre b) ci-dessus.

3.3 Tireurs étrangers

- a) Les étrangers peuvent participer dans la mesure où la société de tir concernée a reçu de l'autorité militaire cantonale une autorisation pour leur participation (O sur le tir, art 12).
- b) Les étrangers ont droit aux mentions et aux distinctions, et leurs résultats sont à prendre en considération pour le calcul de la moyenne de la section.
- c) Cependant, ils ne bénéficient pas des prestations fédérales (subsides et munitions gratuites) ni au tir obligatoire ni au tir en campagne. Leurs feuilles de stand seront marquées d'un signe distinctif et doivent figurer dans le rapport de tir.
- d) De même, ces tireurs ne sont pas couverts par l'assurance militaire mais par l'USS Assurances, pour autant qu'ils aient été enregistrés comme membre.

3.4 Militaires en service

Les militaires en service qui ne peuvent avoir de congés sont autorisés à tirer leur programme dans leurs unités. Ils demanderont leur feuille de stand à leur société. Le commandant de la troupe visera et retournera les feuilles de stand à direction de la place de tir correspondante, qui n'en tiendra compte pour le calcul de la moyenne que si elles lui parviennent avant la fin des tirs.

4 Tir anticipé

Le tir des empêchés est fixé avant le tir principal pour le 300m et pour le 25m, selon les horaires respectifs établis. Il aura lieu sur les mêmes emplacements que les journées officielles du tir en campagne. Les tireurs ne sont pas autorisés à tirer des exercices avant le programme.

5 Armes et positions

- a) Seules les armes d'ordonnance sont admises, avec les moyens auxiliaires autorisés Officiellement par le DDPS (SAT ; Doc. 27.132)
- b) Les tireurs au fusil 11 et au mousqueton ont le libre choix entre la position couchée avec ou sans appui, sans bonification.
- c) Les tireurs au Fass 57 tirent en position bipied médian ou avancé pour autant que l'installation de tir le permette.
- d) Les tireurs au Fass 90 tirent en position bipied.
- e) Pour les armes avec dioptré, l'emploi du ring est autorisé.
- f) Le contrôle usuel des armes est obligatoire, immédiatement avant et après le tir.
- g) Aucun magasin ne doit être engagé dans l'arme, avant et après le tir.
- h) Les juniors à 300 m doivent effectuer le programme uniquement avec le Fass 90 sans le guidon annulaire.

6 Munitions

Seule la munition délivrée sur la place de tir est admise.

Les douilles restent la propriété de la société qui a délivré la munition.

7 Rangeurs et feuilles de stand

Les feuilles de stand 300m et pistolet, qui n'ont pas fait l'objet des pré-réservations, sont délivrées au bureau d'inscription et le caissier, le cas échéant, encaisse immédiatement la passe au TIR FRANC

Les feuilles de stand doivent être munies des indications suivantes :

- a) Sceau de la société, en haut à gauche
- b) Cochage du genre de l'arme dans la case correspondante
- c) N° AVS et année de naissance
- d) Pour les adolescentes et adolescents de 10 à 14 ans, (selon le chiffre 2.2 lettre c), les feuilles de stand doivent être marquées par une diagonale rouge du coin supérieur gauche au coin inférieur droit.

8 Règles de tir

- a) Aucun entraînement ne peut avoir lieu sur la ligne de tir les jours officiels du tir en campagne.
- b) Le tir s'effectue au commandement : "épaulez ... feu". Les coups lâchés avant le commandement "feu" ou après le temps imparti seront annulés et enregistrés par 0. S'il y a en cible plus de coups que prévus à l'exercice, la direction du tir tranchera.
- c) Tout cas de fraude fera immédiatement l'objet d'une enquête et le bureau en informera le président de la Commission de tir. Sous réserve des compétences accordées par les règlements de la FST, les différends seront tranchés sans appel par le comité de la Fédération.
- d) Le tireur est responsable des dérangements de son arme (guidon, hausse, dioptre, etc.) sauf le bris du matériel.
- e) L'accès aux stands est interdit au public et aux accompagnants. Seuls les moniteurs des jeunes tireurs sont autorisés à assister leurs élèves.
- f) Les tireurs doivent se conformer aux ordres du directeur de tir et des surveillants. Ils présenteront leurs réclamations à l'un des deux.

9 Distinctions et prix

- a) Le barème des distinctions figure dans l'annexe de ce règlement. (11.3)
- b) La liste des prix pour les divers classements figure dans l'annexe de ce règlement. (11.4)
- c) Les distinctions et les mentions sont délivrées à la place de fête.

10 Etablissement des classements

Tant en ce qui concerne les tirs à 300 m, 25 m, le classement des tireurs, en cas d'égalité de points, s'effectue sur la base du règlement cantonal en vigueur, avec les critères suivants :

Pour les catégories E / D / V / SV :

1. le résultat de la dernière série. (Feu de série)
2. le tireur le plus âgé, année de naissance.

Si l'égalité persiste, le règlement suisse et cantonal classe les tireurs par ordre alphabétique, si cela concerne les places sur le podium, les tireurs sont classés à égalité.

Pour les classements de district, ils sont départagés grâce à la date de naissance complète.

Pour les catégories J (U13-U17) et J (U19-U21)

1. le résultat de la dernière série. (Feu de série)
2. le tireur le plus jeune, année de naissance.

Si l'égalité persiste, le règlement suisse et cantonal classe les tireurs par ordre alphabétique, si cela concerne les places sur le podium, les tireurs sont classés à égalité.

Pour les classements de district, ils sont départagés grâce à la date de naissance complète.

Classement combiné :

En cas d'égalité dans le classement Combiné, c'est la passe pistolet qui sera déterminante.

Gruyères le 21 mars 2023

Le président de la Fédération

Bertrand Gaillard

Le responsable FSTG du tir en
campagne

Joël Ansermot

11 Annexes

11.1 Horaires des tirs et emplacements des stands

300m / Stand de Sautaux

Tir avancé

Vendredi 16 mai 2025	16h00 – 19h00
----------------------	---------------

Journées officielles

Vendredi 23 mai 2025	16h00 – 19h48
Samedi 24 mai 2025	08h00 – 11h48 / 13h24 – 19h48
Dimanche 25 mai 2025	08h00 – 11h48

25m / Stand provisoire de Sautaux

Tir avancé

Vendredi 16 mai 2025	16h00 – 19h07
----------------------	---------------

Journées officielles

Vendredi 23 mai 2025	16h00 – 19h41
Samedi 24 mai 2025	08h00 – 11h41 / 13h15 – 19h46
Dimanche 25 mai 2025	08h00 – 11h41

Les bureaux des rangeurs et inscriptions ferment 1 heure avant la fin des tirs.

FUSIL 300m

FUSIL 300m

Vendredi

16 mai 25

Tir avancé

16h00 - 19h00 fin des tirs

No de série

Début

Fin

1

16:00

16:12

2

16:12

16:24

3

16:24

16:36

4

16:36

16:48

5

16:48

17:00

6

17:00

17:12

7

17:12

17:24

8

17:24

17:36

9

17:36

17:48

10

17:48

18:00

11

18:00

18:12

12

18:12

18:24

13

18:24

18:36

14

18:36

18:48

15

18:48

19:00

15 séries

Samedi

23 mai 25

16h00 - 19h48 fin des tirs

No de série

Début

Fin

16

16:00

16:12

17

16:12

16:24

18

16:24

16:36

19

16:36

16:48

20

16:48

17:00

21

17:00

17:12

22

17:12

17:24

23

17:24

17:36

24

17:36

17:48

25

17:48

18:00

26

18:00

18:12

27

18:12

18:24

28

18:24

18:36

29

18:36

18:48

30

18:48

19:00

31

19:00

19:12

32

19:12

19:24

33

19:24

19:36

34

19:36

19:48

19 séries

Samedi

24 mai 25

13h24 - 19h48 fin des tirs

No de série

Début

Fin

35

08:00

08:12

36

08:12

08:24

37

08:24

08:36

38

08:36

08:48

39

08:48

09:00

40

09:00

09:12

41

09:12

09:24

42

09:24

09:36

43

09:36

09:48

44

09:48

10:00

45

10:00

10:12

46

10:12

10:24

47

10:24

10:36

48

10:36

10:48

49

10:48

11:00

50

11:00

11:12

51

11:12

11:24

52

11:24

11:36

53

11:36

11:48

19 séries

Samedi

24 mai 25

13h24 - 19h48 fin des tirs

No de série

Début

Fin

54

13:24

13:36

55

13:36

13:48

56

13:48

14:00

57

14:00

14:12

58

14:12

14:24

59

14:24

14:36

60

14:36

14:48

61

14:48

15:00

62

15:00

15:12

63

15:12

15:24

64

15:24

15:36

65

15:36

15:48

66

15:48

16:00

67

16:00

16:12

68

16:12

16:24

69

16:24

16:36

70

16:36

16:48

71

16:48

17:00

72

17:00

17:12

73

17:12

17:24

74

17:24

17:36

75

17:36

17:48

76

17:48

18:00

77

18:00

18:12

78

18:12

18:24

79

18:24

18:36

80

18:36

18:48

81

18:48

19:00

16 séries

Dimanche

25 mai 25

08h00 - 11h48 fin des tirs

No de série

Début

Fin

84

08:00

08:12

85

08:12

08:24

86

08:24

08:36

87

08:36

08:48

88

08:48

09:00

89

09:00

09:12

90

09:12

09:24

91

09:24

09:36

92

09:36

09:48

93

09:48

10:00

94

10:00

10:12

Tir des autorités

Super finale

11:24

11:36

11:48

95

10:12

10:24

96

10:24

10:36

97

10:36

10:48

98

10:48

11:00

99

11:00

11:12

16 séries

Super finale

11:24

11:36

11:48

100

11:12

11:24

101

11:24

11:36

102

11:36

11:48

16 séries

PISTOLET 25m

Horaires de tir et plans des séries du tir en campagne 2025 à Sauthaux - organisation sté Bulle-Carabiniers

Vendredi 16 mai 25				Vendredi 23 mai 25				Samedi 24 mai 25				Samedi 24 mai 25				Dimanche 25 mai 25			
Tir avancé 16h00 - 19h07 fin des tirs				16h00 - 19h58 fin des tirs				08h00 - 11h58 fin des tirs				13h15 - 19h46 fin des tirs				08h00 - 11h41 fin des tirs			
No de série	Début	Fin		No de série	Début	Fin		No de série	Début	Fin		No de série	Début	Fin		No de série	Début	Fin	
1	16:00	16:17		12	16:00	16:17		25	08:00	08:17		38	13:15	13:32		61	08:00	08:17	
2	16:17	16:34		13	16:17	16:34		26	08:17	08:34		39	13:32	13:49		62	08:17	08:34	
3	16:34	16:51		14	16:34	16:51		27	08:34	08:51		40	13:49	14:06		63	08:34	08:51	
4	16:51	17:08		15	16:51	17:08		28	08:51	09:08		41	14:06	14:23		64	08:51	09:08	
5	17:08	17:25		16	17:08	17:25		29	09:08	09:25		42	14:23	14:40		65	09:08	09:25	
6	17:25	17:42		17	17:25	17:42		30	09:25	09:42		43	14:40	14:57		66	09:25	09:42	
7	17:42	17:59		18	17:42	17:59		31	09:42	09:59		44	14:57	15:14		67	09:42	09:59	
8	17:59	18:16		19	17:59	18:16		32	09:59	10:16		45	15:14	15:31		68	09:59	10:16	
9	18:16	18:33		20	18:16	18:33		33	10:16	10:33		46	15:31	15:48		69	10:16	10:33	
10	18:33	18:50		21	18:33	18:50		34	10:33	10:50		47	15:48	16:05		70	10:33	10:50	
11	18:50	19:07		22	18:50	19:07		35	10:50	11:07		48	16:05	16:22		71	10:50	11:07	
				23	19:07	19:24		36	11:07	11:24		49	16:22	16:39		72	11:07	11:24	
				24	19:24	19:41		37	11:24	11:41		50	16:39	16:56		73	11:24	11:41	
11 séries				13 séries				13 séries				13 séries				13 séries			

11.2 Date, horaire et tournus, réservation des rangeurs

Les rangeurs seront distribués au stand de Sautaux le 13 mai 2025

Pour les jeunes tireurs et leur moniteur à partir de 18h00

Pour les sociétés à partir de 19h00 ou sitôt après les jeunes tireurs.

- a) La passe du tir Franc, 20.- doit être payée avant de passer au bureau des rangeurs, une caisse sera organisée à cet effet.
- b) Les feuilles de stand doivent être prêtes et remplies selon le point 7 du règlement du tir en campagne.
- c) Les feuilles sans rangeurs et des feuilles vierges avec le sceau de vos sociétés seront remises au bureau des rangeurs pour les journées de tir officielles.
- d) Les sociétés qui ne font pas de réservation de rangeurs, doivent envoyer leurs feuilles de stand remplies à Marc Jaquet, Rte de la Scie 31, 1665 Estavannens.
- e) Le passage au bureau des rangeurs est fait selon le tournus ci-dessous.

2025
Bulle Carabiniers
Vuadens
Charmey
Pont-la-Ville
Broc
Sâles-Vaulruz
Sautaux
Haut-Intyamon
Sorens
Hauteville
la Roche
Le Bry
Gruyères
Bas Intyamon
Botterens
Echarlens
Corbières-Cerniat
Lessoc

11.3 Barème des distinctions et mentions

Les distinctions 25 et 300m sont distribuées par série, au plus vite 30 minutes après la fin de la série.

La distribution a lieu sur la place de fête pour les 2 distances.

Prix de la Fédération :

P1 : Médaille de la FSTG

P2 : Carte couronne à 10.- ou Médaille de la FSTG

P3 : Carte couronne à 15.- ou Médaille de la FSTG

Ces prix sont distribués uniquement aux tireurs qui ont payé le tir franc

	300m			25m			50m		
	Actif	J/V	ADO/SV	Actif	J/V	ADO/SV	Actif	J/V	ADO/SV
Mention Fédérale	55 et +	53 et +	52 et +	153 et +	150 et +	148 et +	58 et +	55 et +	54 et +
Dist. Fédérale	57 à 72	55 à 72	54 à 72	159 à 180	156 à 180	154 à 180	63 à 90	60 à 90	59 à 90
Dist. Cantonale	60 et +	58 et +	57 et +	162 et +	159 et +	158 et +	69 et +	66 et +	65 et +
Dist. Fédération (P1)	55 à 56	53 à 54	52 é 53	153 à 158	150 à 155	148 à 153	58 à 62	55 à 59	54 à 58
Dist. Fédération (P2)	57 à 61	55 à 59	54 à 58	159 à 165	156 à 162	154 à 161	63 à 72	60 à 69	59 à 68
Dist. Fédération (P3)	62 et +	60 et +	59 et +	166 et +	163 et +	162 et +	73 et +	70 et +	69 et +

11.4 Liste des prix

300m	
<u>Classement général - Roi du tir</u>	
1 Rang / Bon Hôtel Cailler	Ruffieux fenêtres SA
<u>Classement des Actifs</u>	
1 Rang / Bon Hôtel Cailler	Hôtel Cailler
2 Rang / Set de couteaux	Koch
3 Rang / Display Cailler	Nestlé SA
<u>Classement des Dames</u>	
1 Rang / Bon restaurant	Gilbert Brodard & Fils SA
2 Rang / Gobelet en étain	Bernard Remy
3 Rang / Bon La Berra	SRM La Berra
<u>Classement des Adolescents</u>	
1 Rang / Bon	Maurice Rime Sàrl
2 Rang / Poterie	Jean-Louis Romanens
3 Rang / Display Cailler	Nestlé SA
<u>Classement des Jeunes Tireurs</u>	
1 Rang / Gobelet en étain	François Passaplan
2 Rang / Poivrier	Jean-Pierre Carnielli
3 Rang / Bon	Société de tir de Sautaux
<u>Classement des Vétérans</u>	
1 Rang / Bouteilles	Bertrand Gaillard
<u>Classement des Séniors-Vétérans</u>	
1 Rang / Poterie	Jean-Louis Romanens
<u>Classement général - Combiné 300m + 25m</u>	
1 Rang / Vin	Joël Ansermot
<u>Classement des Dames - Combiné 300m + 25m</u>	
1 Rang / Bon	Adolphe Sapin
<u>Classement des JT + Ado - Combiné 300m + 25m</u>	
1 Rang / Bon	CT3FR

25m		Prix offert par
<u>Classement général - Roi du tir</u>		
1	Rang / Bon Hôtel Cailler	Hôtel Cailler
<u>Classement des Actifs</u>		
1	Rang / Visseuse	Koch
2	Rang / Vin	Ton Projet Sàrl
3	Rang / Display Cailler	Nestlé SA
<u>Classement des Dames</u>		
1	Rang / Bon restaurant	Gilbert Brodard & Fils SA
2	Rang / Poterie – vase à fleur	Frédéric Imhof
3	Rang / Poterie	Jérôme Moret
<u>Classement des JT / Ado</u>		
1	Rang / Bon	Société de tir de Bulle Grevîre
2	Rang / Bon	Broc Pistolet
3	Rang / Bon	Léonie Sudan
<u>Classement des Ado</u>		
1	Rang / Bon	Gilbert Kolly
<u>Classement des Vétérans</u>		
1	Rang / Bon ou poterie	JPF Construction SA
<u>Classement des Séniors-Vétérans</u>		
1	Rang / Gobelet en étain	Cédric Menoud
<u>Organisateurs</u>		
	Classement des Rois des Rois 300m	1er Rang / 2 ^{ème} / 3 ^{ème}
	Classement des Rois des Rois 300m / JT et Adolescents	1er Rang / 2 ^{ème} / 3 ^{ème}

La directive concernant les classements du tir en campagne est applicable.

11.5 Contrôle des armes et contrôle des tirs

1. Surveillants « cibles » :

- 1.1 Ils se répartissent la surveillance des cibles.
- 1.2 Ils appellent les tireurs(e) à leurs emplacements respectifs.
- 1.3 Ils assurent et contrôlent le bon déroulement des tirs :

Après chaque tir, ils contrôlent le retrait du magasin et des cartouches, et l'arme en position assurée chez chacun des tireurs et tireuses.

2. Surveillants « contrôle d'armes à la sortie » :

Il contrôle individuellement chaque tireur et tireuse qui lui présente son **arme assurée** avec la **culasse ouverte (Fass90 et Mousqueton)** et le **magasin vide**.

Les surveillants se présenteront au chef de tir **15 minutes** avant son entrée en fonction.

3. Commissaires :

- 3.1 Ils appellent les tireurs pour le contrôle de l'arme avant le déplacement su stand
- 3.2 Ils vérifient que les tireurs sont présents et correspondent aux feuilles de stand de la série
- 3.3 Ils annoncent les absents au bureau des rangeurs
- 3.4 Ils procèdent au contrôle du canon des armes et de leur fonctionnement, si nécessaire demande au tireur d'apporter les corrections nécessaires.

Vu le rôle important des surveillants et commissaires, les sociétés désigneront des **personnes qualifiées**.

La présence de chaque surveillant désigné est impérative.

A retourner sans faute jusqu'au **mardi 13 mai** au chef de tir à 300 m :

Bernard Remy, Rue du Centre 45, 1637 Charmey / remy.bernard@bluewin.ch



Annonce des surveillants et commissaires

Société de tir de : _____

Fonction et nom et prénom : _____

Fonction et nom et prénom : _____

Liste des surveillants et commissaires

vendredi 16 mai	Surveillant	nbr	Commissaire	nbr	présent à
16 h - 19 h	Charmey	2	Charmey	1	15,30
Vendredi 23 mai					
16.00 - 18.00	Broc	2	Haut Intyamon	1	15,30
18.00 - 20.00	Corbières Cerniat	2	Bas Intyamon	1	17,30
Samedi 24 mai					
08.00 - 10,00	Echarlens	2	Lessoc	1	7,30
10,00 - 12,00	Gruyères	2	Hauteville	1	9,45
13.24 - 15.36	Botterens	2	Le Bry	1	13,00
15.36 - 17.48	Pont La Ville	2	Sorens	1	15,15
17.48 - 20,00	La Roche	2	Echarlens	1	17.30
Dimanche 25 mai					
08,00 - 10,00	Sales Vaulruz	2	Sales Vaulruz	1	7,30
10,00 - 12,00	Vuadens	2	Sauthaux	1	9,30